Définir l’objectif pédagogique d’une phase d’apprentissage, c’est préciser en quoi l’apprenant sera **TRANSFORME** une fois que la phase aura produit ses effets.

L’objectif pédagogique décrit donc la **CAPACITE** que l’apprenant doit acquérir à l’issue du processus de formation :

## A l’issue de cette phase, l’apprenant sera CAPABLE DE…

Définir un objectif nécessite de respecter un certain nombre de principes et d’appliquer des règles précises

# Qu’en disent les théories… et les théoriciens ?

**Robert F. MAGER** propose 3 principes de bases pour définir un objectif pédagogique :

Pour qu’une intention de formation soit véritablement opératoire et pour que la marque des interprétations soit réduite au minimum :

1. - **Le comportement final** que le formateur veut obtenir de la part des apprenants doit être formulé en termes de **savoir faire**. Vérifier que ce comportement est acquis, c’est avoir la preuve que l’objectif est atteint.
2. – **Les conditions** dans lesquelles ce comportement final doit se manifester doivent être précises, avec le plus de rigueur possible : conditions de lieu, de moyens utilisables, temps imparti.
3. – **Les critères de réussite** doivent être clairement énoncés : pourcentages d’erreurs tolérées, degré d’exactitude, seuil minima.

Si ces 3 règles sont respectées avec rigueur, l’évaluation des résultats obtenus se fera sur des critères objectifs.

**Daniel HAMELINE** , pour sa part, indique que « pour qu’une intention pédagogique tende à devenir opérationnelle, il faut appliquer les 4 principes suivants :

1. – Enoncer l’objectif de la manière la **moins équivoque possible**
2. – Décrire une activité de l’apprenant identifiable par un **comportement observable**
3. – **Mentionner les conditions** dans lesquelles le comportement escompté doit se manifester
4. – Indiquer le **niveau d’exigence** souhaité et situer les **critères qui serviront à l’évaluation**

de cet apprentissage.

Ces deux sources théoriques comportent donc de nombreuses similitudes.

# Comment rendre opérationnelles ces règles théoriques ?

Pour formuler correctement un objectif pédagogique, il est important de respecter (autant que faire se peut) les 3 éléments suivants, que vous pourrez retenir grâce au terme mnémotechnique de « **REGLE DES 3 C » :**

## 1 – « C » comme COMPORTEMENT observable

## 2 – « C » comme CONDITION de réalisation

**3 – « C » comme CRITERE de réussite**

|  |  |
| --- | --- |
| **C Comme**  **COMPORTEMENT OBSERVABLE** | * **Utiliser un verbe d’action observable** * **Décrire le comportement attendu témoignant de l’atteinte de l’objectif pédagogique.**   Ce verbe d’action doit être faire référence à une opération concrètement observable. Il doit être choisi en fonction du domaine et du niveau de taxonomie ciblé par l’apprentissage concerné (cf. doc Taxonomies)  Par exemple : décider, dessiner, lister, expliquer, calculer, construire…  Sont donc **exclus** des verbes faisant allusion à des opérations mentales, non observables concrètement, telles que : savoir, comprendre, faire preuve de, prendre conscience de… |
| **C Comme CONDITION DE REALISATION** | * **Indiquer la ou les condition(s) de réalisation de l’action.**   La condition définit les contraintes que l’on va imposer aux stagiaires pour mesurer l’atteinte des objectifs. Elle peut être exprimée en termes de moyen, de lieu, de méthode  Exemple :  Sans l’aide de la règle ; à l’établi ; avec une lime douce ; en utilisant la règle des 3 C ( !!), etc… |
| **C Comme CRITERE DE REUSSITE**  **(ou de performance)** | * **Décrire les critères de performance que doit atteindre l’apprenant.**   Le critère de performance permet de donner des précisions qualitatives et/ou quantitatives sur le résultat de l’apprentissage.  Exemple :  En 10 minutes, sans erreur, en respectant le protocole x sans erreur ou omission…. |

**Pour faciliter l’énoncé d’un objectif pédagogique, vous pouvez commencer la rédaction de votre objectif par « les apprenants seront capables de… ».**

Toutefois, ces termes ne sont pas obligatoire à utiliser, ni à écrire. Il peuvent simplement vous servir d’aide à votre cheminement mental pour construire votre objectif dans le sens où ils vous amènent de fait à vous projeter sur ce que l’apprenant « **fait** » à l’issue de son apprentissage (et non pas sur votre intention pédagogique de formateur).

Exemples :

*(A l’issue de la séance de formation, l’apprenant sera capable de :) (expression facultative)*

## C1 – Comportement observable

*les étapes de la procédure de démazoutage d’un oiseau*

*Enoncer*

Taxonomie cognitive ***niveau connaissance***

## C2 – Condition de réalisation

*Par écrit, sous forme de fiche technique*

## C3 – Critère de réussite

*Sans erreur, ni omission par rapport au protocole en vigueur dans le laboratoire*.

## Cette formulation d’objectif est différente de :

Laver un oiseau en respectant la procédure en vigueur au laboratoire, sans blesser l’animal au cours de l’opération, et en s’approchant au maximum d’un plumage propre.

Où « Laver », dans ce contexte, se situerait au ***niveau synthèse*** de la même taxonomie cognitive.

C’est à partir de l’énoncé de l’objectif pédagogique et de la définition des critères d’évaluation qu’il appartiendra ensuite au formateur :

* De délimiter les contenus de formation nécessaires à l’atteinte de l’objectif
* de choisir la ou les méthodes pédagogiques appropriées
* d’adapter ou de construire un scénario d’apprentissage
* d’adapter ou de construire des supports d’apprentissage en groupe ou en autoformation
* de bâtir ou d’aménager des exercices
* d’adapter ou de construire le scénario de la situation d’évaluation de l’apprentissage ciblé.